

SYNAD

Infos

La Sécurité au cœur de la profession !



Faisant le constat que la sécurité est une valeur commune à chacun des adhérents du SYNAD, que la gestion de la sécurité est prise en compte au niveau du SNBPE (Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi) et de la FIB (Fédération de l'Industrie du Béton), le Conseil d'Administration du SYNAD a souhaité mettre en place une commission Sécurité pour permettre des échanges au niveau syndical et favoriser la prévention des risques pour nos salariés et nos sous-traitants.

La commission Sécurité souhaite communiquer régulièrement à l'attention de la profession en utilisant comme support le SYNAD Infos.

Le SYNAD Infos - Edition Sécurité n'est pas une réflexion sur la notion de sécurité en tant que telle, ce n'est pas non plus un recueil de lois et règlements, pas plus qu'un catalogue de recettes. Son ambition est d'aborder la prévention dans nos entreprises, d'alerter et d'informer de façon factuelle.

Le lecteur du SYNAD Infos - Edition Sécurité, qu'il soit chef d'entreprise, directeur d'agence/de site, centraliste ou encore ingénieur/coordonateur sécurité, doit trouver des éléments clairs et utiliser cet outil pour améliorer la performance de l'entreprise en termes de sécurité.

Dans nos prochaines éditions, vous pourrez trouver également un descriptif d'une situation accidentelle voire presque accidentelle mais récurrente et enfin vous pourrez retrouver des éléments clé de rappel sur la mise en place d'une démarche Sécurité.

Franck Gimer
Président Commission Sécurité



Sensibilisation

Organisation

Engagement

Formation

Prévention

Communication

Ce premier SYNAD Infos - Edition Sécurité est l'occasion pour l'ensemble des membres du SYNAD de rappeler à chacun de nos lecteurs que nous avons la conviction que, pour progresser, il faut admettre que :

- La sécurité se gère comme toutes les autres activités de l'entreprise.
- La sécurité n'est pas l'affaire d'un spécialiste, mais celle de chacun.
- La sécurité efficace est intégrée aux opérations, aux process comme toutes les activités de l'entreprise.
- Tout accident peut être évité.
- Chacun est responsable de sa sécurité et de celle des personnes qui l'entourent.
- La sécurité est avant tout une affaire de comportement individuel, à tous les niveaux, en commençant par les responsables.

Dans les différentes éditions, vous retrouverez les chiffres correspondants au taux de fréquence d'accidents (TF1), au taux de fréquence 2 d'accidents (TF2) et au taux de gravité (TG).

De quoi s'agit-il ?

- Le taux de fréquence d'accidents (TF1) est le ratio le plus employé dans le monde pour quantifier le risque d'accident du travail dans un établissement. Il s'agit du nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées. Il permet facilement de se comparer aux autres entreprises d'activité similaire.
- Le taux de fréquence 2 d'accidents (TF2) qui désigne tous les accidents du travail ayant fait l'objet d'une déclaration avec arrêt ou non.
- Le taux de gravité (TG) représente le nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.



Coût d'un accident du travail

Coût pour l'accidenté

- Douleurs
- Handicaps
- Réadaptation
- Problèmes familiaux
- Perte d'emploi

Coût direct pour l'entreprise

- Coût moyen brut d'un accident de travail avec arrêt de plus de 24 heures : 3300 €.
 - Coût moyen brut d'un accident de travail grave avec indemnisation permanente partielle > 9 % : 130 000 €.
 - Coût moyen brut d'un accident de travail mortel : 430 000 €.
- (Source CNAMTS Statistique 2006)

Coût indirect pour l'entreprise

- Remplacement du blessé
- Arrêt de production
- Retard de livraison
- Temps passé à gérer administrativement l'accident

Les coûts indirects sont 3 à 5 fois supérieurs aux coûts directs. Soit, pour un accident de travail avec arrêt de plus de 24 heures : entre 10 000 et 16 500 € de coûts indirects. Un accident de travail avec arrêt de plus de 24 heures coûte entre 13 000 et 20 000 €.

Comment calculer vos résultats sécurité :

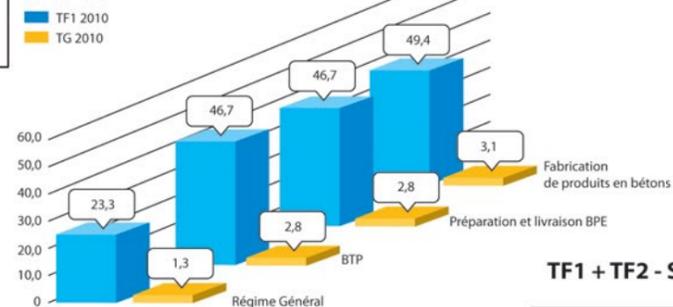
- TF1** (Nombre d'accident avec arrêt / Nombre d'heures travaillées) x 1 000 000
- TF2** (Nombre d'accident avec ou sans arrêt / Nombres d'heures travaillées) x 1 000 000
- TG** (Nombre de jours perdus / Nombre d'heures travaillées) x 100

Simulation dans une entreprise.

Heures travaillées	Accidents avec arrêt	Accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêts	Taux de Fréquence 1 TF1	Taux de Fréquence 2 TF2	Taux de Gravité
333 000	4	12	150	12	48,04	0,45

Le saviez-vous ?

Secteur de la construction et régime général : TF1 + TG



TF1 + TF2 - SYNAD

	TF1	TF2
CDI et CDD	7,90	11,93
Intérimaires et stagiaires	49,43	82,61
Total des salariés	9,35	14,32

Résultats Sécurité SYNAD 2011





Adjuvants du béton :
C'est toute la différence

**SYNAD**
Syndicat National
des Adjuvants
pour Bétons
et Mortiers